



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 12 août 2020 à 18 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Sièges 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Sièges 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Sièges 5

Sont absents :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Sièges 1
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Sièges 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 18 h 00 devant 0 contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-08-159

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 12 août 2020 soit ouverte à 18 h 00 devant 0 contribuable

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

300 Transport

3.1 Pont H-Fortin – Offre de service FGK

3.2 Voirie Municipale

400 Varia

500 Période de questions

600 Fermeture de la séance



2020-08-160

PONT H-FORTIN – OFFRE DE SERVICE FGK

CONSIDÉRANT QUE le pont H-Fortin présente des signes de vieillissement et de détérioration avancé, surtout au niveau des traverses et du tablier;

CONSIDÉRANT QUE les poutres d'acier en place, qui traversent le cours d'eau, sont en bon état et seront réutilisées;

CONSIDÉRANT QUE 2 résidences se trouvent de l'autre côté de ce pont et que la seule voie d'accès pour les propriétaires est le pont H-Fortin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection étaient prévus en 2019, par les employés de voirie, mais n'ont pas été réalisés faute de temps;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne peuvent plus attendre, et que des réparations doivent être apportées au pont avant qu'un incident grave se produise;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules de déneigement, la niveleuse, les camions de collecte d'ordure et les camions incendie doivent emprunter ce pont pour desservir les propriétés de l'autre côté;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Construction FGK selon deux formules :

- 1- Fourniture de bois seulement (démolition, transport, quincaillerie et installation non compris) au montant de 14 796\$ plus taxes applicables;
- 2- Clé en main – comprenant la démolition du tablier existant et reconstruction des traverses et tablier, incluant main d'œuvre et matériaux (bois et quincaillerie) au montant de 32 900\$ tout inclus + taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition clé en main comprenant la démolition du tablier existant et reconstruction des traverses et tablier, incluant main d'œuvre et matériaux (bois et quincaillerie) au montant de 32 900\$ taxes applicables;

QUE 50 % du coût soit puisé dans le fond Carrière et sablière et que l'autre 50% soit puisé dans le surplus accumulé non affecté ;

QU' il soit demandé au contracteur d'aviser la direction générale une semaine avant le début des travaux afin d'informer les propriétaires de la fermeture temporaire du pont;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet

ADOPTÉE



Note : Le chef d'équipe de voirie étant en arrêt de travail pour une période indéterminée, et le fait qu'aucun autre employé ne peut présentement le remplacer, il est nécessaire d'envisager embaucher une autre personne en voirie, soit un poste de contre-maître en voirie pour superviser le département et les employés en place. De plus, depuis 4 ans, aucun employé n'est assigné aux tâches hivernales et nous devons nous tourner vers la sous-traitance pour assurer la continuité des activités de voirie en hiver. Le Conseil demande de réunir l'information relatives aux coûts associés à la sous-traitance et au manque de direction du département et de remettre le point à l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de Septembre pour analyse.

Période de questions : Aucune question

2020-08-161
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 12 août 2020 soit close à 19 h06.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier